

COMMISSION REGIONALE MEDICALE FFVB Ligue de Bretagne

AG du 25/06/2022



Dr Jean-Luc GOUIN

RAPPEL

Pour bénéficier d'un surclassement (triple ou double), une joueuse ou un joueur doit être :

- **Remarquable** : Par des prédispositions physiques, des aptitudes physiques, des qualités techniques précoces.
- **Identifié(e)** : Figurant dans l'effectif d'un pôle (Espoirs ou France), d'un CRE (Centre Régional d'Entraînement), ou ayant reçu l'autorisation exceptionnelle de l'ETR (ex : nouvelle M15F 2ème année).

Le TSR est une procédure **AU SERVICE** d'une joueuse ou d'un joueur et non d'une équipe ou d'un projet Club,

- 58 dossiers étudiés :

- 9 Triples Surclassements féminins M15F (Fiche C) + Fiches A en milieu de saison.
- 1 Double Surclassement féminin M15F (pour jouer en Coupes M21F).
- 6 Triples Surclassements masculins M15M + 5 Fiches A (+ 1 triple demandé fin Février 2022).
- 42 Doubles Surclassements masculins M17M (Fiche B) dont 13 du même club.
- 1 Fiche B pour une demande de Triple : refus sans suite.

- 7 refus initiaux :

- 5 Fiches signées par des médecins NON spécialistes en Médecine du Sport.
- 1 ECG trop ancien.
- 2 Demandes d'avis complémentaires non fournis.

COMMENTAIRES

- Pourquoi le règlement est différent pour les féminines et les masculins ?
 - Pas de Double Surclassement pour les féminines pour jouer en sénior.
- Pourquoi un médecin spécialiste en Médecine du Sport ?
 - Obligatoire !
 - Examen général (cardio, pulmonaire) mais aussi neurologique et surtout ostéoarticulaire (rachis, membres...).
- Pourquoi l'examen de mi-saison avec le même médecin si possible ?
 - Examen comparatif – Recherche de signes de sur-entraînement.
- Pourquoi les mensurations – IMC ?
 - Penser aux troubles de l'alimentation.